Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le



ID: 044-254401094-20221125-CS_2022_55-DE



CS 2022 55

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente, se sont réunis Salle Municipale de SAFFRÉ, sur convocation adressée le dix-huit novembre deux mille vingt-deux, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS:

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL: Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL; ESTUAIRE ET SILLON: MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER; RÉGION DE BLAIN: MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY: Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE: Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Roland SCLAVERANO; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE: M. Mickaël DERANGEON; PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ: MM. Jean-Michel BRARD, Patrick PRIN et Yvan THERY; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES: MM. Jean-François CHARRIER et Armel VION (pouvoir reçu de M. HENRY); COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS: MM. Jacques PRAUD (pouvoir reçu de M. JAMIN) et Jean-Michel CLAUDE; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS: MM. Frédéric MILLET (pouvoir reçu de M. Fabrice SANCHEZ) et Didier BROUSSARD; SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU: MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU (pouvoir reçu de M. BELLANGER), Pascal DABIN, Frédéric LAUNAY, Youssef KAMLI et Denis THIBAUD (pouvoir reçu de M. JOUNIER)

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires: 58

Quorum: 30

Présents: 30

Votants: 35

Pouvoirs: 5

ABSENTS EXCUSES:

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL: MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE: M. Raymond CHARBONNIER; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE: M. Laurent ROBIN; PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ: MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Luc NORMAND; REDON AGGLOMÉRATION: MM. Fabrice SANCHEZ (pouvoir donné à M. MILLET) et Jacques LEGENDRE; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES: MM. Jean-Luc BESNIER, Paul SEZESTRE, Yves DAUVE et Jean-Yves HENRY (pouvoir donné à M. VION); COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS: Mme Christine BLANCHET, MM. Joël JAMIN (pouvoir donné à M. PRAUD), Éric LUCAS et Laurent MERCIER; COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS: MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN; SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU: MM. Bernard BELLANGER (pouvoir donné à M. CORNU), Hervé CREMET, Thierry GRASSINEAU, Joseph LANCREROT, Jean-Marc JOUNIER (pouvoir donné à M. THIBAUD), Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le



ID: 044-254401094-20221125-CS_2022_55-DE

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2-2022

Le projet de décision modificative n°2-2022 est présenté aux membres du Comité Syndical.

Les informations complémentaires indiquent les calculs et références qui ont permis de l'élaborer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la décision modificative n°2/2022, dont les vues d'ensemble, par section, se présentent ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	DM1 2022 (pour mémoire)	Vote DM2 2022	Total budget 2022
DEPENSES			
011. Charges à caractère général	33 542 719,00 €	-90 000,00€	33 452 719,00 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	2 420 000,00 €	-158 500,00 €	2 261 500,00 €
65. Autres charges de gestion courante	472 460,00 €	-119 000,00 €	353 460,00 €
66. Charges financières	674 554,19 €	80 000,00€	754 554,19 €
67. Charges exceptionnelles	2 631 510,00 €	-426 517,00€	2 204 993,00 €
68. Dotations amortissements, dépréciations, provisions	0,00€	0,00€	0,00€
022. Dépenses imprévues	38 564,81 €	0,00€	38 564,81 €
042. Opérations d'ordre transfert entre sections	11 695 327,00 €	30 227,00 €	11 725 554,00 €
023. Virement à la section d'investissement	11 896 865,00 €	1 082 552,00 €	12 979 417,00 €
TOTAL des DEPENSES	63 372 000,00 €	398 762,00 €	63 770 762,00 €
RECETTES			
70. Vente de produits, prestations services	57 623 980,00 €	-430 000,00€	57 193 980,00 €
013. Atténuation de charges	43 000,00 €	0,00€	43 000,00 €
74. Subventions exploitations	131 000,00 €	-6 097,00€	124 903,00 €
75. Autres produits de gestion courante	0,00€	, 0,00€	0,00€
76. Produits financiers	0,00€	0,00€	0,00€
77. Produits exceptionnels	538 120,00 €	826 514,00 €	1 364 634,00 €
78. Reprises amortissements, dépréciations, provisions	34 900,00 €	0,00€	34 900,00€
042. Opérations d'ordre transfert entre sections	5 001 000,00 €	8 345,00 €	5 009 345,00 €
002. Excédent de fonctionnement reporté	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL des RECETTES	63 372 000,00 €	398 762,00 €	63 770 762,00 €

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

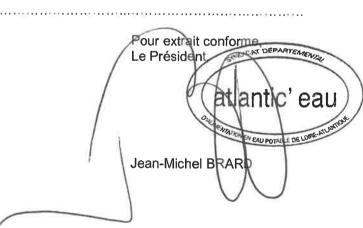
Publié le



ID: 044-254401094-20221125-CS_2022_55-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DM1 2021 (pour mémoire)	Vote DM2 2022	Total budget 2022
DEPENSES			
16. Emprunts et dettes assimilés	3 418 800,00 €	0,00 €	3 418 800,00 €
20. Immobilisations incorporelles	217 986,00 €	-9 305,00 €	208 681,00 €
21. Immobilisations corporelles	99 115,00 €	-27 015,00 €	72 100,00 €
23. Immobilisations en cours	64 734 661,00 €	-245 899,00 €	64 488 762,00 €
27. Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00€	0,00€
020. Dépenses imprévues	52 828,00 €	0,00€	52 828,00 €
040. Opérations d'ordre transfert entre sections	5 001 000,00 €	8 345,00 €	5 009 345,00 €
041. Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	0,00 €	1 600 000,00 €
TOTAL des DEPENSES	75 124 390,00 €	-273 874,00 €	74 850 516,00 €
RECETTES			
10. Dotations, fonds divers et réserves	15 990 129,00 €	0,00€	15 990 129,00€
13. Subventions d'investissement	2 628 453,00 €	-1 386 653,00 €	1 241 800,00 €
16. Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00€	0,00€
21. Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00€	0,00€
23. Immobilisations en cours	0,00 €	0,00€	0,00€
040. Opérations d'ordre transfert entre sections	11 695 327,00 €	30 227,00 €	11 725 554,00 €
041. Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	0,00 €	1 600 000,00 €
021. Virement de la section d'exploitation	11 896 865,00 €	1 082 552,00 €	12 979 417,00 €
002. Excédent d'investissement reporté	31 313 616,00 €	0,00€	31 313 616,00 €
TOTAL des RECETTES	75 124 390,00 €	-273 874,00 €	74 850 516,00 €



CS_2022_55

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 07/12/2022
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 07/12/2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.